

FICHE DE SYNTHÈSE + AXES + OBJECTIFS + INDICATEURS

| | Synthèses des états des lieux | Axes prioritaires retenus (au maximum 2) | Objectifs | Indicateurs |
|--------------------------------------|---|---|---|--|
| Parcours de réussite scolaire | <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'évaluations communes - Voir synthèse des évaluations nationales C.E.2 : <ul style="list-style-type: none"> - résultats satisfaisants sur une grande partie des items Sauf en production d'écrit et grammaire. | <ul style="list-style-type: none"> - Progressions communes et harmonisation pédagogiques à partir des nouveaux programmes pour rendre cohérents les pratiques et les apprentissages aux élèves. - Favoriser la production d'écrit dans toutes les disciplines | <ul style="list-style-type: none"> - Développer et harmoniser des démarches et outils communs pour les PE et les élèves. - Rendre les critères d'évaluations explicites, les définir avec les élèves - Développer les interactions (feedback) avec les élèves | <ul style="list-style-type: none"> - Quantité et qualité des outils et démarches (efficacité) - Mise en œuvre effective des pratiques communes envisagées - Nombre de production d'écrits : diversité, qualité |
| Parcours citoyen | <p>La vie de l'école</p> <p>Points positifs : pas de discriminations, pas de harcèlement</p> <p>Nombreux projets artistiques et culturels</p> <p>Règles communes et mise en place de responsabilités</p> <p>Projet commun inter cycle (projet t'es qui, dit t'es d'où ?)</p> <p>Lien avec les élèves de différents cycles</p> <p>Points négatifs : pas de travail coopératif (mais entraide régulière)</p> <p>Actions éducatives</p> <p>Points positifs : Actions mémorielles et d'éducation à la sécurité (A.P.E.R.)</p> <p>Points négatifs : Actions dans le cadre d'Education au développement durable limitées</p> <p>Pas de délégués de classe</p> | <ul style="list-style-type: none"> - A.B.M.A. : Aller Bien pour Mieux Apprendre. (ex : Travail coopératif en classe ou inter-cycle ou inter école à développer) | <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les règles du vivre ensemble avec les temps périscolaires. - Travail coopératif (échange de stratégies de travail, restitution en petit groupe, marché des connaissances) en classe, interclasse, inter cycle inscrite à l'emploi du temps (classe double, classes mixées et travaillant en ateliers - Développer des activités de partage, de solidarité, de jeux de solidarité - Apprendre à formuler clairement pensée et à écouter l'autre pour éviter les tensions : les messages clairs | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un référentiel commun dans le domaine du vivre ensemble - Cahier de suivi commun recensant les actes d'incivilités. - Emploi du temps des enseignants sur lesquels figurent ces divers temps coopératifs - Mise en œuvre effective des échanges |

| | | | | |
|---|---|---|--|---|
| <p>Parcours d'éducation artistique et culturelle</p> | <p>Points positifs : Rencontre régulière avec les œuvres</p> <ul style="list-style-type: none"> - pratiques artistiques diverses, fréquentation de lieux culturels, - projet en partenariat avec la Commune - intervention ponctuelle de l'association du CCAB (projet numérique) | <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les productions des élèves en communiquant (Inter Ecole , Ecole/Commune, Ecole/Collège) - Poursuivre la diversité et la cohérence du parcours culturel sur les 5 années de l'école élémentaire | <ul style="list-style-type: none"> - Expositions des productions - Permettre à chaque élève d'avoir fréquenté ou pratiqué les domaines suivants : théâtre, cinéma, arts, danse... - S'approprier le vocabulaire et les savoirs en les réinvestissant ou en les cherchant dans des documentations pédagogiques variées pour communiquer lors d'exposition ou de marché des connaissances | <p>Calendrier des événements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un classeur de parcours culturel qui suit l'élève de la maternelle au cm2 qui témoigne d'une variété complète d'activités culturelles et artistiques. |
|---|---|---|--|---|

Validé le 14 janvier 2017

signature :

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Stéphane BENOIST

